

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 007-200039808-20231212-2023\_12\_006B-DE

SLOW

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 12 décembre 2023**  
**Convocation du 05 décembre 2023**

N° 2023\_12\_006

**Objet : Election d'une vice-présidente**

Le 12 décembre 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à RUOMS Espace Rionis, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Patrice FLAMBEAUX, Françoise PLANTEVIN

Pouvoirs Thierry BESANCENOT à Guy CLEMENT, Sylvie CHEYREZY à Claude BENAHMED, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Françoise HOFFMAN à Antoine ALBERTI, Jacques MARRON à Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Maurice CHARBONNIER

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 8 - nombre de suffrages exprimés :

Vote contre :                      pour :                      abstention :

**Le Conseil Communautaire,**

Vu l'arrêté préfectoral n°07-2019-10-18-019, en date du 18/10/2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Vu la délibération N°2020\_07\_003 du 9 juillet 2020 ;

Vu la délibération N° 2023\_12\_005 du 12 décembre 2023 fixant le nombre de vice-présidents à sept ;

Vu le procès-verbal de l'élection du 12/12/2023 d'un vice-président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

**Décide de proclamer :**

Mme Nadège ISSARTEL

septième vice-présidente et immédiatement installée.

**Pour mémoire :**

M. Claude BENAHMED

premier vice-président

M. Guy CLEMENT

deuxième vice-président

M. Jean-Yvon MAUDUIT

troisième vice-président

M. Maurice CHARBONNIER

quatrième vice-président

M. Nicolas CLEMENT

cinquième vice-président

M. Jean-Claude DELON

sixième vice-président

Mme Nadège ISSARTEL

septième vice-présidente

Luc PICHON, président

Luc PICHON

Le Secrétaire de Séance

Maurice CHARBONNIER

